

PRÉVENTION ROUTIÈRE

SAVOIR ROULER À VELO : PRATIQUE

RÉSUMÉ DE L'ACTION :

En complément de la fiche n°24 pour les participants qui savent pédaler.

La Direction de la Police Municipale met à disposition un policier municipal et/ou un binôme PM ou ASVP pour animer l'action sur piste d'éducation routière qui est installée dans la cour de l'établissement ou sur un terrain de sport à proximité.

Objectifs 1

Mettre en application la maniabilité à vélo pour la conduite.

Adapté son comportement au respect du code de la route.

Une épreuve avec validation est effectuée pour chaque participant qui sera en capacité de conduire un vélo.

Public visé : CM2

Date de mise en œuvre : dès Octobre 2024

Lieu de l'action : à l'école ou sur terrain de sport à proximité

Procédure d'inscription :

Les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires sur : cataloguecitoyen.nice.fr

Le Service de Prévention Primaire transmet les candidatures à la Direction de la Police Municipale qui planifiera en collaboration avec les classes inscrites, les temps d'interventions.

Contact : touscitoyens@ville-nice.fr

Objectifs 2

Chaque participant cycliste qui aura été validé, recevra un certificat de bonne conduite à vélo qui sera remis par le ou les agents de la police municipale.

Objectifs 3

En fin d'année scolaire, au mois de juin, les meilleures cyclistes pourront participer au challenge de Nice et les premiers classés iront au Challenge départemental de la Prévention routière représenter leur ville et leur école.

Périodicité de l'action : Année scolaire 2024/2025

Durée de l'activité : 1h30 à 2h

